

l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
1. Intitulé du projet PROTECTION DES CIRCUITS DE DECHARGEMENT - PCD							
2. Identification du 2.1 Personne physique Nom DOSJOUB	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de Prénom PHILIPPE	s) pétitionnaire(s)					
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN DOSJOUB PHILIPPE - DIRECTEUR TECHNIQUE							
	7 2 0 0 2 7 5 Forme juridiqu	e SOCIETE ANONYME					

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1° a)	Création d'un bac de stockage de brut de 1500 m3 ICPE 4330 / Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction :

- d'une tuyauterie connectée sur un réseau existant et situé dans un enclos PAM2 de FLUXEL
- d'un réservoir cylindrique aérien de stockage de pétrole brut à toit fixe de 1500m3 (S3) dans une cuvette de stockage déjà existante et contenant le bac 7R2, avec un détecteur d'hydrocarbures disposé dans un caniveau annulaire implanté dans la fondation du nouveau réservoir, alimenté par la tuyauterie mentionnée ci-dessus,
- -d'une pomperie constituée
- *de la tuyauterie d'arrivée des produits issus des décharges des soupapes et permettant l'entrée dans le futur bac
- *d'une pompe de 100 m3/h maximum et de son circuit d'aspiration-refoulement permettant la vidange du bac après l'opération et la réinjection dans les lignes 55 et 56 d'où provient le produit
- *d'une rétention bétonnée étanche, sous ces installations, équipée d'un détecteur d'hydrocarbures liquides, et dirigée via une conduite équipée d'une vanne d'isolement au débourbeur existant en cas de pluies.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les installations du GPMM exploitées par la société FLUXEL, à Fos sur Mer, permettent de réceptionner simultanément des tankers pouvant atteindre 400 000 tonnes en lourd (Port de Fos), et permettent la réception de produits vers le Terminal GIE CRAU, SPSE et ESSO, situés à Fos sur Mer.

FLUXEL assurait, en cas de surpression sur ces circuits de déchargement, une prestation de mise en sécurité des circuits pour son propre compte et celui des sociétés SPSE, ESSO et du Terminal GIE CRAU. La mise en sécurité consistait à dériver, par des soupapes de marque Flexflow, les produits dans un réservoir appartenant au GPMM situé au PAM 2. (enclos situé sur le site de SPSE)

Un accident survenu le 26 janvier 2017 a mis en évidence une non-conformité. Le bac de décharge au PAM2 ne peut pas être reconstruit au PAM2. FLUXEL a mis en place une solution provisoire en mode dégradé, par la connexion des soupapes sur d'autres lignes. Cette solution est préjudiciable aux clients de FLUXEL.

Le projet a pour objectif de revenir à une situation d'exploitation normale pour les clients de FLUXEL, en redirigeant les "décharges" de produit issues des soupapes sur la nouvelle tuyauterie et ce vers le nouveau bac projeté.

Une fois le produit stocké il sera restitué au client propriétaire du produit par réinjection (via la nouvelle pompe nouveau circuit) dans la ligne de réception maritime d'où il est arrivé. L'installation est vouée à fonctionner avec une faible occurrence (répondant à un problème de sécurité sur les canalisations alimentant SPSE, ESSO et leTerminal GIE CRAU).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principaux travaux à réaliser sont décrits ci-dessous :

- Génie civil :
 - Construction des fondations du nouveau réservoir S3
 - Démolition partielle / reconditionnement du merlon de la cuvette 7R2
 - Construction d'un ponceau pour passage de la nouvelle tuyauterie 24" et des nouveaux câbles au droit de la voie goudronnée
 - Construction d'une rétention R9 en béton et de massifs pour la nouvelle pomperie P9
 - Construction d'une deuxième rétention R9BIS par réalisation de merlons en terre
 - Construction d'un cuvelage sous la nouvelle tuyauterie 24" au droit de l'exutoire des eaux pluviales et industrielles
 - Construction de massifs pour supportage de la nouvelle tuyauterie 24" et des nouveaux cheminements pour câbles
 - Terrassement pour mise en place de fourreaux/gaines (passages de câbles)
- Chaudronnerie:
 - Construction d'un réservoir S3 de décharge, de volume 1500m3
- Tuyauterie et équipements :
 - Construction d'une ligne de décharge/réinjection en 24" avec son supportage et ses équipements en ligne
 - Installation d'une pompe de réinjection
- EIA:
 - Pose des nouveaux cheminements avec raccordement des câbles puissance et commande
 - Intégration des nouveaux câblages dans le local technique existant
 - Mise à la terre des nouveaux équipements
 - Installation des nouveaux instruments (mesure, détection...)
 - Mise à jour de la supervision

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors d'opération maritime de déchargement de navire sur les lignes L55 et L56, en cas de surpression dans ces lignes, du pétrole brut serait évacué par les soupapes de protection de ces lignes. ce produit serait redirigé vers le nouveau bac de stockage S3. En cas de réception par ces soupapes, l'opérateur FLXUEL, par retour d'information automatique, prend connaissance de cette décharge et demande l'arrêt du déchargement au navire.

En cas de non arrêt de ce déchargement maritime, des chaines de sécurité prévues sur le bacs (niveau haut et niveau très haut) déclenchent une nouvelle demande d'arrêt et la fermeture automatique de la vanne du pied du bac et de la vanne du circuit de réception du produit.

La restitution du produit stocké temporairement se fera par pompage dans la ligne de déchargement concernée par la surpression du produit reçu dans le bac de décharge. Le débit de la pompe de réinjection sera de 100 m3/h. Cette installation est un outil de sécurité au regard des opérations maritimes et fera l'objet d'une convention entre les exploitants des sites réceptionnaires, SPSE, ESSO et le Terminal GIE CRAU, et FLUXEL.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Au vu des faibles impacts du projet, la modification est considérée comme non substantielle conformément à l'article R 181-46-1 du code d'environnement Un dossier de Porter à Connaissance sera adressé au préfet.						
	projet et superficie globale de l'op ndeurs caractéristiques	pération - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)				
BAC DE STOCKAGE Pomperie et rétention	ideois caracteristiques	16 m de diamètre, soit 201 m2 80 m2				
	6					
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	es¹ Long. 43°45'65" 13 Lat. 04°91'41" 44				
Lieu-dit La Fenouillère Route d'Arles BP 14 13771 FOS-SUR-MER CEDEX	Pour les catégories 5° a), 6° et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et k 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b l'annexe à l'article R. 122-2 code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : aucune	b), b) de				
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui X Non environnementale? Dépôt soumis à autorisation pour les mêmes produits que ceux concernés par le projet suivant l'Arrêté Préfectoral (AP) n° 96-5/2-1996 A en date du 28/03/1996						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	ent les e projet et	al (AP)n°2017-68-PC en date du 28 mars 2017				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.govv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF type I : Crau (1.3 km au Nord), Marais de l'audience-Les grands paluds (1 km à l'ouest), Salins de Fos -La Marronède (3 km au Sud Est), Etang de Lavalduc (3 km au Nord Est) ZNIEFF type II: Crau (1.3 km au Nord), Marais de Fos sur Mer (1.3 km au Sud Est), Etang de l'Estomac, Salins de Fos -La Marronède (1.5 km à l'Est), Etangs de Lavalduc, d'Engrenier, de Citis et du Pourra -Salins de Rassuen (1.5 km au Sud Est)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		1. Arrêté du biotope n° FR 3800729 : Poste de Feuillane à 0,3 km au sud 2. Arrêté du biotope n° FR 3800730: Grands Paluds - Gonon à 1,5 km à l'ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de Fos sur mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		Réserve de Biosphère FR 6500003 : CAMARGUE à plus de 3 km au Nord-ouest le GPMM n'es pas classé zone de conservation halieutique. Réserve naturelle Nationale n° FR 3600152 : Les Coussouls de Crau à plus de 3 km à l'ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?		×	Le GPMM est cerné par la zone humide du parc de la Camargue, des zones humides entre Istres et Arles. Mais SPSE étant implanté sur le GPMM, le dernier recensement DREAL PACA des zones humides exclut la zone du GPMM.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		L'arrêté PPRT Fos EST auquel est soumis SPSE a été approuvé par arrêté préfectoral n° 191-2010-PPRT/11 du 30 mars 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Site inscrit sur la base de données BASOL n°13.0113 en tant que "Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat"
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Les zones naturelles remarquables suivantes sont situées dans un rayon de 3 km autour du dépôt SPSE : Directive Habitats: Crau (1.2 km au Nord), Marais de la vallée des baux et marais d'Arles (>3 km au Nord-Ouest) Directive Oiseaux: Crau , Etang de Citis, Lavalduc, Engrenier, Pourra, l'Estomac, Fos (1.5 km au Sud Est), Marais entre Crau et grand Rhône (3 km au Nord)
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	oléter le tableau suiva ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Resources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	4
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	En l'absence d'émissions atmosphériques, de rejets aqueux dans le milieu environnant, en l'absence de population à risque de faune, flore, etc dans l'environnement immédiat du site, l'activité planifiée ne va pas générer de perturbations ou dégradations du milieu.
Milieu naturel			×	En l'absence d'émissions atmosphériques, de rejets aqueux dans le milieu environnant, en l'absence de population à risque de faune, flore, etc dans l'environnement immédiat du site, l'activité planifiée ne va pas gérer de perturbations ou dégradations du milieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	·
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	4
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Le site de SPSE est un site SEVESO seuil haut sur lequel existent des risques d'incendie et d'explosion le projet générera les mêmes risques de scénarii d'accidents potentiels les effets générés concernent des zones non occupées et faisant déjà l'objet d'interdictions d'urbanisation et d'occupation au titre du risque technologique. (tel que le prévoit la circulaire du 14/05/12 sur l'appréciation des modifications substantielles)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le site est concerné par le risque sismique via le classement de ma commune de Fos sur mer en zone modérée SPSE a fait réaliser une étude de détermination d'aléas sismique qui classe le site en zone 2B.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	9
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	×.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	7	le stockage de pétrole brut génère des émissions de composés organiques volatils liés au nombre de mouvements dans le bac Vus la faible dimension de l'installation et la faible utilisation prévue, cette installation répondant à un besoin de sécurité, les émissions liées à ce nouveau bac seront négligeables au vue des rejets actuels (moins de 1% de l'existant).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	- -
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui 🔀	Non Si oui, décri			: ncidences sur l'environnement de part:
- les émissions - les déchets g	de COV	meme	a des i	icidences sur renvironmente de part.
les impacts gé	nérés par le projet son	néglig	geables	au regard de ceux existants.
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déci			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'évaluation des impacts sur l'environnement et la santé a mis en évidence que les effets potentiels sur l'environnement et la santé dans le cadre la modification projetée sont non substantiels (cf partie 2 étude d'impact du dossier de Porter à Connaissance)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne constitue pas une modification de l'exploitation du site et ne génère pas d'impacts environnementaux ou pour la santé humaine supplémentaires à ceux existants. Il s'intègre parfaitement dans le site existant.

Comme vu précédemment, il fonctionnera en réponse à un problème de fonctionnement sur d'autres installations industrielles exploitées par d'autres entités: il constitue une réponse sécuritaire à des problèmes d'exploitation passés. Sa fréquence d'utilisation sera très faible.

Le projet n'engendre aucun impact sur les ressources ni sur le milieu naturel.

C'est pourquoi nous pensons que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par	le maître	d'ouvrage	ou pétitionnaire
--	-----------	-----------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet							
annexe 7 : Dossier de porter à connaissance SPSE Projet PCD VOLET 2 - Etude d'impact - Décembre 2019							
i e							
**							
9. Engagement et sig	nature						
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à FOS SUR MER	le, 09/01/2020						
Signature							
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus							